



Préavis n° 18/12.2025 – service de l'urbanisme et des infrastructures (SUI)

**Demande d'un crédit de CHF 110'000.00 pour le financement des travaux de réfection du pont sur Le Boiron**

---

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**I. Préambule**

Le pont qui enjambe Le Boiron et qui délimite les territoires des Communes de Saint-Prex (route En Bois-Billens – DP communal 39) et Lussy-sur-Morges (chemin du Moulin – DP communal 17) est vétuste. Un accident de voiture survenu au printemps dernier a mis en lumière le mauvais état de cet ouvrage.

Le présent préavis expose à votre Conseil les interventions à effectuer, le planning des travaux et les coûts nécessaires aux travaux de réfection.

**II. Projet**

**Etat de l'ouvrage**

Le pont qui enjambe Le Boiron a été construit en 1768 ; il présente une note 3 au Recensement architectural vaudois ; les éléments de sécurité métalliques et les parties béton sont récents et ne font pas l'objet de la note attribuée.

L'état des lieux effectué amène aux constats suivants :

- l'ouvrage présente une forte dégradation des parements en moellons de pierre calcaire ;
- le parapet doit être reconstruit ;
- le concept de récupération des eaux pluviales doit être revu ;
- la conduite d'eau potable de l'AIEB (Association intercommunale des eaux du Boiron) doit être remplacée.

**Lieu de l'intervention**

Le pont sur Le Boiron relie la route En Bois-Billens et le chemin du Moulin ; la configuration des lieux et l'aménagement de ses abords permettent de comprendre, que cet ouvrage ne joue pas le même rôle pour Lussy-sur-Morges que pour Saint-Prex ; en effet, des habitations sont présentes côté Lussy et non du côté Saint-Prex et dès lors, l'impératif de réfection n'est pas le même des deux côtés de l'ouvrage.



#### IV. Devis

##### Devis et répartition pour les travaux à effectuer

La Commune de Lussy-sur-Morges a retenu les devis suivants par poste d'intervention, ainsi qu'une proposition de répartition entre chacune des deux communes, par poste, soit :

			% Saint-Prex <sup>1</sup>	part Saint-Prex
<b>Génie civil</b>				
Travaux de génie civil	CHF	25'000.00	30%	CHF 7'500.00
Canalisations et évacuation des eaux	CHF	11'000.00	50%	CHF 5'500.00
Chaussée et enrobé	CHF	38'000.00	30%	CHF 11'400.00
Signalisation	CHF	2'000.00	50%	CHF 1'000.00
Glissières	CHF	5'000.00	0%	
<b>Génie civil HT</b>	<b>CHF</b>	<b>81'000.00</b>		<b>CHF 25'400.00</b>
<b>Réfection pont</b>				
Expert MH	CHF	90'000.00	50%	CHF 45'000.00
Echafaudages	CHF	7'000.00	50%	CHF 3'500.00
Travaux préparatoires	CHF	10'000.00	50%	CHF 5'000.00
<b>Réfection pont HT</b>	<b>CHF</b>	<b>107'000.00</b>		<b>CHF 53'500.00</b>
<b>Divers et imprévus</b>	<b>CHF</b>	<b>18'800.00</b>		<b>CHF 13'522.50</b>
<b>Honoraires et frais</b>				
Ingénieur civil	CHF	24'200.00	30%	CHF 7'260.00
Expert MH	CHF	4'135.00	50%	CHF 2'067.50
<b>Honoraires et frais HT</b>	<b>CHF</b>	<b>28'335.00</b>		<b>CHF 9'327.50</b>
<b>Récapitulatif – montants à charge de Saint-Prex</b>				
<b>Génie civil</b>				<b>CHF 25'400.00</b>
<b>Réfection pont</b>				<b>CHF 53'500.00</b>
<b>Divers et imprévus</b>				<b>CHF 13'522.50</b>
<b>Honoraire et frais</b>				<b>CHF 9'327.50</b>
<b>Total HT</b>				<b>CHF 101'750.00</b>
<b>TVA 8,1%</b>				<b>CHF 8'250.00</b>
<b>Total TTC à la charge de Saint-Prex</b>				<b>CHF 110'000.00</b>

<sup>1</sup> La répartition est proposée par poste en fonction de l'importance de l'impact sur chacune des deux communes

## **V. Impact financier**

Le coût total de cette dépense sera couvert par les recettes communales ordinaires ou par le biais d'un emprunt. Il sera amorti sur une période de 40 ans, à partir de 2027, par un montant annuel de CHF 2'750.00.

## **VI. Impact sur l'environnement**

La réfection du pont sur Le Boiron doit être effectuée, sans quoi le réseau régional de circulation sera incomplet. La période de réalisation des travaux a été retenue, après discussion avec la Direction générale de l'environnement de l'Etat de Vaud, de sorte à ne pas perturber la période de reproduction des poissons et des batraciens vivant dans Le Boiron. Un système spécifique d'échafaudages sera nécessaire pour la réalisation des travaux.

A noter également que l'amélioration de l'infrastructure de récolte des eaux pluviales permettra également de réduire l'écoulement hors chaussée et par la même, le ravinement potentiel des abords de l'ouvrage.

## **VII. Conclusions**

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le présent préavis municipal
- entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à procéder à la réfection de la partie du pont sur Le Boiron qui lui incombe,
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme totale de CHF 110'000.00 ;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes ou par emprunt.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 17 novembre 2025

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



S. Porzi



La Secrétaire



A. Guyomard

Déléguée municipale : M<sup>me</sup> Véronique Savioz, municipale

Préavis déposé devant le Conseil communal en séance du 12 décembre 2025